

Elections européennes : un scrutin à l'importance sous-estimée



Par **Jean-Dominique Giuliani**

Président de la Fondation Robert Schuman

Cette 10^{ème} élection du Parlement européen au suffrage universel direct intervient dans un contexte stratégique et politique très particulier. L'Assemblée de Strasbourg n'a pas cessé de voir ses prérogatives renforcées et elle est désormais au cœur de l'élaboration des réglementations européennes. La France a trop souvent négligé son importance, désormais mise en lumière par un vrai questionnement sur la place et le rôle des lois et contraintes pour réussir les transitions, numérique et environnementale. Il lui faut investir davantage dans les travaux parlementaires européens qui concernent déjà nombre de sujets internes et de politiques nationales.

Les Etats membres de l'Union européenne renouvelleront leurs députés au Parlement européen du 6 au 9 juin prochain. La France votera le dimanche 9 juin.

Partout le vote sera organisé en un tour, au scrutin direct selon la règle de la représentation proportionnelle, mais avec des nuances chez certains qui autorisent le vote préférentiel. De 705, le nombre de députés est porté à 720 et passe pour la France de 79 à 81.

Cette dixième élection depuis 1979 intervient dans un contexte particulier, celui de la guerre en Ukraine et d'une période post-Covid difficile, celui aussi d'une crise migratoire qui dure et des transitions numérique et environnementale remettant en cause bien des habitudes. La question du rôle et de la place de l'Europe face à ces défis devrait être au cœur des enjeux électoraux, même si la circonscription électorale unique retenue par la France risque de

privilégier une fois encore la dimension politique partisane nationale de la consultation. Elle pourrait influencer positivement sur la participation qui n'a cessé de diminuer depuis 1979 avant de se redresser timidement en 2019 pour atteindre 50,66%.

La France, en effet, n'a compris que tardivement l'importance du Parlement européen, véritable colégislateur avec le Conseil de l'Union européenne, représentant les Etats membres.

Cette assemblée n'a pas cessé de gagner des prérogatives, au fil des traités, mais aussi par son influence politique. Si ses pouvoirs sont encore limités et si elle ne dispose pas d'une compétence générale sur toutes les politiques européennes, notamment la politique étrangère et de sécurité, son influence s'est considérablement accrue au point de se révéler déterminante dans des domaines législatifs fort importants. Elle ne se prive pas de surcroît de se montrer très active, par des déclarations, motions et prises de position

L'EUROPE, PUISSANCE DÉMOCRATIQUE

pour les questions relatives aux droits de l'Homme et à l'Etat de droit à l'étranger comme en interne.

Bien que l'initiative des lois européennes (Règlements et directives) appartienne exclusivement à la Commission et que l'accord du Conseil soit nécessaire pour l'adoption d'un texte, le Parlement jouit de facilités procédurales (droit d'amendement *in fine* par exemple), d'un réel pouvoir budgétaire et de contrôle sur la Commission et d'une audience face à l'opinion, qui lui a permis d'asseoir un véritable pouvoir normatif. Il se révèle en outre un censeur exigeant, comme lors des auditions des candidats-Commissaires, préalables obligatoires à leur confirmation et il ne se prive pas d'en user, refusant désormais quasi-systématiquement une ou plusieurs de ces nominations.

La France de la Vème République est moins familière que tous ses partenaires européens de l'exercice de la démocratie parlementaire. Celui-ci exige des coalitions pour disposer d'une majorité, des négociations pour l'adoption de textes complexes et des compromis pour satisfaire à la fois les Etats membres et la seule instance démocratiquement élue des institutions européennes sous l'œil vigilant et puissant de la Commission, gardienne des

traités selon leur lettre même. C'est donc pour notre pays une élection jugée trop souvent de second ordre alors que les législations européennes, sous l'empire des circonstances, souvent à la demande des Etats membres, sont de plus en plus nombreuses et s'appliquent de plus en plus souvent directement au sein de l'Union, les règlements étant plus souvent préférés aux directives qui exigent une transposition. La poursuite de la mise en œuvre du « Pacte vert » et l'adoption de ses nombreuses dispositions législatives restantes sera ainsi au cœur des débats électoraux.

Les crises agricoles récentes, mais aussi les réticences des milieux financiers ou les

difficultés des industriels ont mis en évidence cette préférence des Européens pour la règle et la contrainte.

Ce sera vraisemblablement l'un des thèmes d'une campagne électorale marquée dans toute l'Europe par une « poussée radicale » qui se traduira dans les résultats par le succès relatif de partis souverainistes, voire de mouvements hostiles à la construction européenne.

Pour autant, au regard de la carte électorale dans les Etats membres à ce jour, et avec les réserves d'usage, cela ne devrait pas remettre en cause la physionomie politique du Parlement et les conditions de formation d'une majorité.



Le Parlement européen à Bruxelles

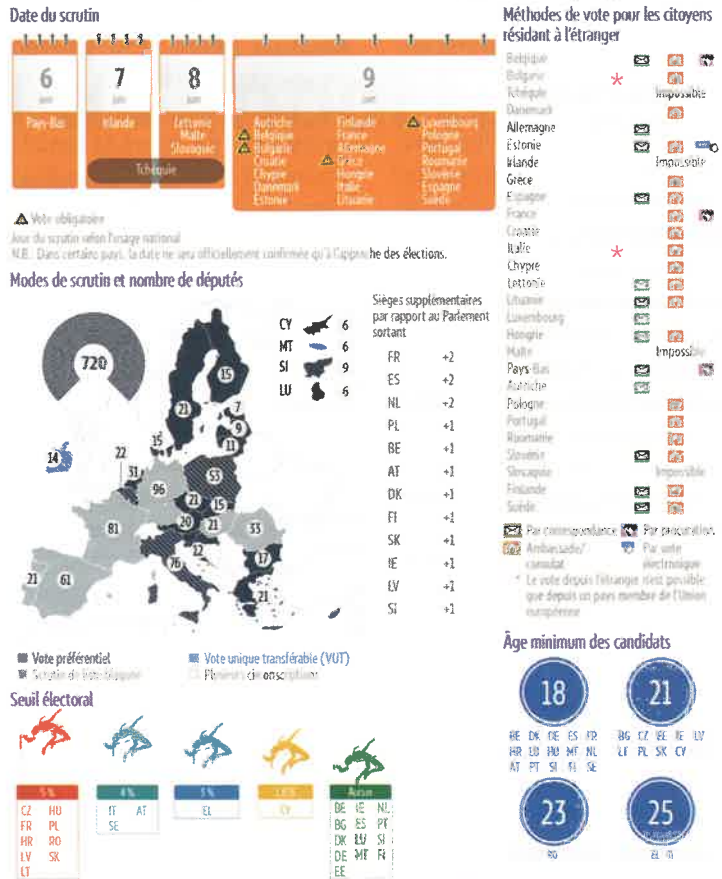
Le système dit des « Spitzenkandidaten », selon lequel c'est le chef de la formation politique arrivée en tête qui doit devenir automatiquement président de la Commission européenne n'a pas survécu à son naufrage de 2019. Il ne devrait pas réapparaître malgré le souhait de nombre de députés. Le Conseil européen demeurera le décideur en la matière.

Le Parlement devra en outre aller plus loin dans les réformes internes qui l'ont contraint, poussé par un scandale de corruption retentissant, à instaurer des mesures de transparence et de contrôle de l'activité et des revenus de ses membres.

Enfin, le nouveau Parlement européen tentera certainement d'accroître encore ses prérogatives. L'un de ses instruments préférés réside dans les « accords interinstitutionnels » qui règlent, en début de législature, les relations entre l'instance élue et les autres institutions communes.

Ces dispositions, véritables droit constitutionnel négocié, allant au-delà du contenu des traités et entraînant une pratique acceptée, forment, peu à peu, un droit institutionnel dérivé. Ce fut souvent le cas dans la longue histoire des parlements et de leur lutte pour le pouvoir. Ce sera

Élections européennes 2024: les règles par pays



Note: cette infographie se base sur les informations à la connaissance des auteurs en août 2023. Elle sera actualisée en 2024, avant les élections européennes. Toute modification des règles dans les États membres y sera intégrée. Pour toute question relative au droit de vote dans des cas spécifiques, veuillez vous adresser aux autorités compétentes de l'État membre concerné.

EPRS | Service de recherche du Parlement européen

Auteurs: Giulio Sestini et Kristina Knežević

Services de recherche pour les députés

PE 745.620 - Décembre 2023

Les règles des élections européennes

vraisemblablement de nouveau une tentative de cette assemblée atypique et unique dont la vocation est de représenter les citoyens européens et qui progresse, hélas trop lentement, vers une représentation égalitaire et uniforme de ses électeurs. Le jour où elle y parviendra,

c'est-à-dire quand tout citoyen européen, quel que soit son pays, aura droit au même poids dans la désignation de ses représentants, le Parlement européen deviendra la principale instance de vote des lois applicables sur tout le territoire européen.